

prit brouillant et dissolvant du duc Pasquier a contribué à faire avorter.

Telle est l'explication de l'abstention des deux cents membres de la droite qui, hier, soit par des bulletins blancs, soit en ne votant pas, n'ont pas voulu donner leur concours à l'élection du duc Pasquier.

Le ministère du 10 mars n'avait pas à se mêler de cette élection, mais il est peu satisfait, le maréchal et M. Buffet trouvant le duc Pasquier beaucoup trop engagé avec les gauches.

On annonce que M. Baragnon, ayant de quitter les fonctions de sous-secrétaire d'Etat du ministère de la justice, a mis en disponibilité un sous-chef qui aurait été convaincu de manœuvres bonapartistes au profit de M. Cazeaux, dans les Hautes-Pyrénées.

Tout porte à croire que le congé de l'Assemblée sera de 6 semaines, du 20 mars au 3 mai.

Nous allons entrer probablement, pour nos affaires intérieures, dans une période de calme relatif, sauf, comme toujours, le chapitre de l'imprévu.

A propos de la promotion de l'héroïque archevêque de Posen, Mgr Le Dochowski au cardinalat, la *Voice de la Verita* rappelle qu'il y a trois cent quarante ans Paul III envoya le chapeau à Jean Disher, évêque de Rochester, qui était en prison comme l'évêque de Posen.

Henri VII prit mal la chose; il déclara que Mgr Disher recevrait le chapeau sur les épaules et non sur la tête, et il le fit décapiter.

Le prince de Bismarck n'oserait peut-être pas décapiter l'archevêque de Posen, mais après la fin de sa captivité, au mois d'octobre prochain, il le fera expulser de ce territoire allemand qui devient un pays d'infidèles, comme le Japon et la Corée.

Comme il était facile de s'y attendre, les radicaux, qui sont en majorité devant le conseil fédéral Suisse, ont repoussé aujourd'hui le recours du vénérable évêque de Bâle contre sa destitution. La dépêche que je reçois à l'instant, de Berne, m'apprend que ce rejet a eu lieu par 80 voix contre 24.

P.-S. — Le discours de remerciement prononcé aujourd'hui par le duc d'Audiffret-Pasquier, en prenant possession du fauteuil de la présidence, a été chaleureusement acclamé par les gauches.

On s'entretenait beaucoup, à Versailles, d'une déclaration faite par M. Duval dans le cinquième bureau, d'après laquelle l'avis du gouvernement était que la Chambre siégeait du 1^{er} mai au 1^{er} septembre, de manière à pouvoir se préparer aux élections générales pour le mois d'octobre. Voilà donc la question de dissolution sérieusement posée.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 16 mars

M. D'AUDIFFRET-PASQUIER, président.
La séance est ouverte à 2 h. 45.
Le procès-verbal est adopté sans débat.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier prononce un discours qui se résume dans les termes suivants :

C'est avec une profonde émotion que je vous remercie de l'insigne honneur que vous m'avez fait et auquel j'étais loin de m'attendre.

En montant à ce fauteuil, j'y trouve les traditions de fermeté et d'impartialité qu'y ont laissées mes éminents prédécesseurs, et je m'efforcerai de les suivre. Je désespérais toutefois de remplir dignement ma tâche si je ne savais que vous pensiez comme moi qu'il importe d'augmenter encore l'autorité de vos décisions par le calme et la dignité de vos délibérations.

C'est à ce gouvernement du pays par lui-même, c'est à ce régime parlementaire qui s'est calmé que, dans le passé, la France a dû des jours prospères et glorieux succéder à de crues désastres; c'est grâce à lui que, depuis plusieurs années, elle a surmonté les plus dures épreuves qu'une nation puisse subir.

C'est à lui que, par vos récentes décisions, vous avez confié l'avenir.

Vous n'avez pas oublié ce que peut coûter à un pays l'abandon de ses libertés publiques. Ce sera l'honneur de cette Assemblée de les sauver et de les respecter.

Vous voudrez, par votre modération, les rendre chaque jour plus chères au pays.

Prévoyez-lui que la plus sûre garantie de l'ordre et de la sécurité dont il a tant besoin, c'est la liberté.

La sont mes plus chers souvenirs et mes convictions.

Ne doutez pas de mon dévouement absolu pour en assurer la défense. (Applaudissements à gauche.)

coeur s'attendrirait peut-être. Je ne veux rien savoir, parce que je ne veux pas faillir devant M. de Cornil.

Mais après le duel... oh !... après... comme il accourrait vers elle et lui demanderait compte, minute par minute, de ce passé pour lequel, sans le connaître encore, il allait affronter la mort.

Le mort... si elle venait pour lui!! Eh bien ! que lui importerait alors? Dans la lumière immense qui se ferait pour lui, combien petites seraient ces misères humaines et ces passions qui faisaient encore battre follement son cœur.

Il y avait une certaine grandeur dans la résolution du capitaine; il ne s'en départit pas. Il écrivit le reste du jour, mit en ordre ses papiers, régla quelques affaires.

Puis il appela ses enfants, se montra pour eux d'une tendresse inépuisable, les couvrit de caresses et évita soigneusement de se trouver un instant seul avec Berthe.

La pauvre femme n'avait plus, dans son cœur partagé, qu'une ardente prière :

— Gardez-les tous deux demain, disait-elle, ô mon Dieu ! mais conservez un père à mes enfants.

(A suivre)

Après ce discours, il est procédé au scrutin pour l'élection d'un vice-président.

Cette opération est terminée à 3 h. 42.

L'Assemblée passe à la suite de la discussion du projet de loi portant régularisation des crédits supplémentaires ouverts par des décrets pendant la prorogation de l'Assemblée et ouverture des crédits spéciaux d'exercices clos et primés.

La commission propose une nouvelle rédaction de l'article additionnel de M. Guichard qui lui a été renvoyé, et MM. Tirard, Leroyer et Wolowski ont présenté trois amendements au projet.

M. Parent déclare n'accepter aucune des solutions proposées et demande le rejet du projet.

Il ajoute que le ministre qui a accordé de toute autorité les pensions dont il s'agit, a outrepassé ses droits et empêtré sur ceux de l'Assemblée.

L'assemblée s'attache ensuite à démontrer que les 42 personnes auxquelles les pensions étaient allouées ne réunissaient pas les conditions expressément requises par la loi de 1790.

Le président donne lecture du résultat du scrutin pour l'élection d'un vice-président.

Voici les chiffres de ce scrutin :

Vote blancs ou nuls 6
Suffrages exprimés 566
Majorité absolue 284
Ont obtenu :

M. Duclerc 301 voix, M. Delsol, 149, M. Lucien Brun, 107.

Voix perdues 15.

M. Duclerc est en conséquence proclamé vice-président de l'Assemblée.

M. Wolowski, reprenant la discussion interrompue, défend le principe des pouvoirs en vertu du fait accompli et déclare qu'il faut confier au conseil d'Etat le soin d'examiner la question.

M. le rapporteur Bertaud maintient les conclusions de la commission au nom de l'opposition.

M. Testelin déclare que les pensions ont été accordées en violation de toutes les lois et de tous les principes.

M. Bertaud engage l'Assemblée à ne pas s'engager dans la voie où les adversaires du projet voudraient l'entraîner.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. Wolowski dépose un rapport sur la proposition relative à la conversion de l'emprunt Morgan.

La séance est levée à 5 h. 40.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Chambre de commerce de Roubaix.

Séance du 16 mars 1875.

Etaient présents MM. Louis Watine-Wattinne, adjoint au maire de la ville de Roubaix, A. Delfosse, Scrépel-Roussel, Louis Lefebvre, Motte-Bossut, Gustave Watine, H. Mathon, François Roussel, Vinchon, Louis Voreux et Funk.

Absents avec justification MM. Jules Delatre et Toulemonde-Nollet.

M. Louis Watine, adjoint, procède à l'installation de MM. Delfosse, Motte-Bossut, Gustave Watine et Louis Lefebvre, en qualité de membres de la chambre de commerce de Roubaix, élus le 9 décembre 1874.

Puis il préside à l'élection du bureau. Quatre scrutins successifs donnent les résultats suivants:

MM. A. Delfosse, président; Scrépel-Roussel, vice-président; Vinchon, secrétaire; H. Mathon, trésorier.

M. l'adjoint s'étant retiré, M. Delfosse prend place au fauteuil et déclare la séance ouverte.

M. le président donne lecture d'une lettre, en date du 3 mars, par laquelle M. le ministre de l'Agriculture et du commerce lui demande de transmettre au conseil d'Etat le projet de loi sur la fondation d'une société commerciale ayant pour but de faciliter le commerce des importations; divers projets étant présentés au gouvernement afin d'obtenir la disposition d'un port à eau profond qui puisse assurer aux navires d'un fort tonnage sécurité et facilité pour entrer à toute heure de marée.

Les opérations de cette société consisteront à « recevoir en consignation », pour en opérer la vente aux enchères ou autrement, toutes marchandises et denrées indigènes ou exotiques.

Faire toutes avances qu'elle jugera convenables, sur les marchandises à sa consignation, ainsi que sur dépôt de récépissés-warrants, ou de connaissements.

Faire tous arrêtés de navire utiles à ses opérations, toutes avances de frêts ou de frais divers pour la réception ou la vente des marchandises, ses, leur conservation et leur livraison.

Considérant que l'ouverture du port de Boulogne à la grande navigation serait un fait plein de promesses au point de vue commercial; que l'utilité des docks est incontestable, et que la création d'une société commerciale est évidemment le plus puissant moyen d'inspirer, sur les marchés étrangers, assez de confiance pour amener les expéditeurs à diriger de préférence et, au grand avantage des manufactures du Nord de la France, vers l'entrepôt de Boulogne, les matières premières exotiques qui vont actuellement s'entrepôter dans les ports Anglais et à Anvers, la chambre applaudit aux efforts tentés par les négociants de Boulogne-sur-Mer et fait des vœux pour la pleine réussite de leur entreprise.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle M. Alfred Ferrand, fabricant, se plaint que Roubaix le service de chemin de fer perceve le poft des marchandises au moment même où il les livre, sans permettre aucun examen préalable et sans que le destinataire ait le temps de constater les avaries, coups de crochets et autres tares qui ne laissent point de traces extérieures apparentes, mais qui n'en sont pas moins susceptibles de réclamation.

M. Ferrand demande l'intervention de la chambre pour faire cesser cet état de choses qui crée pour le commerce des embarras sérieux et entraîne parfois des préjudices considérables. — La chambre décide que des démarches seront faites en ce sens près de l'administration du chemin de fer.

M. Ferrand demande l'intervention de la chambre pour faire cesser cet état de choses qui crée pour le commerce des embarras sérieux et entraîne parfois des préjudices considérables. — La chambre décide que des démarches seront faites en ce sens près de l'administration du chemin de fer.

M. Ferrand demande l'intervention de la chambre pour faire cesser cet état de choses qui crée pour le commerce des embarras sérieux et entraîne parfois des préjudices considérables. — La chambre décide que des démarches seront faites en ce sens près de l'administration du chemin de fer.

Le vendredi 19 mars (fête de Saint-Joseph, patron des cercles d'ouvriers), à sept heures du matin, une messe sera célébrée en l'église Saint-Martin, à l'intention de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. Le R. P. Didierjean prononcera une allocution. Les bienveillantes sympathies que l'institution des cercles a rencontrées près de toutes les familles de Roubaix font espérer qu'elles ne refuseront pas à cette œuvre le secours de leurs prières et l'encouragement de leur présence.

On sait que l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers est en pleine prospérité à Roubaix et qu'elle y produit un bien réel dont les effets s'affirment de jour en jour.

Le cercle Saint-Martin (Grande-Rue 126,) compte environ 300 membres. Le local qui lui est affecté est déjà trop restreint et il a fallu, de toute nécessité, songer à de nouvelles fondations.

Les efforts des membres du comité ont eu un plein succès : à l'heure présente, trois cercles sont en voie de formation, un rue d'Inckermann, un autre à l'Epeule, un troisième rue des Fondus, près la route de Tourcoing, et nous pouvons assurer qu'ils ne tarderont pas à fonctionner.

Cette œuvre bénie dès sa naissance a été honorée d'un brevet Pontifical portant la confirmation de ses constitutions par une série d'indulgences plénaires accordées au titre particulier et à la fonction déterminée que revêt chacun des serviteurs de l'œuvre.

L'importance de ce document n'échappera à aucun de nos lecteurs, et ils sauront gré de leur en donner ci-dessous la teneur ; ils y verront que les Dames peuvent aussi participer à notre œuvre et bénéficier des indulgences qui lui sont attachées. Bien qu'à Roubaix on n'ait pas encore fait appel au dévouement généreux et au zèle éclairé des Dames Patronesses, le comité les engage tout particulièrement à prendre part à la cérémonie du 19 courant. Ce sera pour elle le meilleur moyen de s'initier à notre œuvre et de lui assurer pour l'avenir un concours toujours précieux.

plus généralement adoptées sur la place de Roubaix, déclare en conserver le dépôt à titre d'usage faisant loi et pourtant être invoquée, en cas de contestation, par le Tribunal de Commerce.

Une enquête est ouverte sur l'utilité publique d'un chemin de fer projeté de Lille à Lannoy, se reliant à celui de Somain à Roubaix et Tourcoing.

La chambre de commerce de Roubaix ne peut rester indifférente dans cette question qui intéresse au plus haut point la circonscription qu'elle représente et dont Lannoy fait partie. A l'unanimité, elle appuie ce projet appelé à exercer la plus grande influence sur le développement de l'industrie locale si active et si digne d'intérêt. Une lettre sera adressée dans ce sens à M. le Préfet du Nord.

M. Parent déclare n'accepter aucune des solutions proposées et demande le rejet du projet.

Il ajoute que le ministre qui a accordé de toute autorité les pensions dont il s'agit, a outrepassé ses droits et empêtré sur ceux de l'Assemblée.

L'assemblée s'attache ensuite à démontrer que les 42 personnes auxquelles les pensions étaient allouées ne réunissaient pas les conditions expressément requises par la loi de 1790.

Le président donne lecture du résultat du scrutin pour l'élection d'un vice-président.

Voici les chiffres de ce scrutin :

Vote blancs ou nuls 6
Suffrages exprimés 566
Majorité absolue 284
Ont obtenu :

M. Duclerc 301 voix, M. Delsol, 149, M. Lucien Brun, 107.

Voix perdues 15.

M. Duclerc est en conséquence proclamé vice-président de l'Assemblée.

M. Wolowski, reprenant la discussion interrompue, défend le principe des pouvoirs en vertu du fait accompli et déclare qu'il faut confier au conseil d'Etat le soin d'examiner la question.

M. le rapporteur Bertaud maintient les conclusions de la commission au nom de l'opposition.

M. Testelin déclare que les pensions ont été accordées en violation de toutes les lois et de tous les principes.

M. Bertaud engage l'Assemblée à ne pas s'engager dans la voie où les adversaires du projet voudraient l'entraîner.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. Wolowski dépose un rapport sur la proposition relative à la conversion de l'emprunt Morgan.

La séance est levée à 5 h. 40.

Trois ont voté contre :

MM. Parry, Des Rotours, Testelin.

Cinq se sont abstenus. Ce sont MM. Beaucarne, Deregnacourt, Leurent, de Marcere, Roger.

M. de Corcelle était absent par congé.

» Voici le brevet de Sa Sainteté le Pape Pie IX :

PIE IX, PAPE

Pour en perpétuer le souvenir. Ayant appris qu'il existe une pieuse association de fidèles régulièrement instituée en France sous le nom de : *Œuvres des Cercles Catholiques d'ouvriers*, dont les membres se proposent un grand nombre d'œuvres de piété et de charité; afin que cette société prenne de jour en jour de plus grands accroissements, confiant dans la miséricorde du Dieu tout-puissant et par l'autorité de ses Bien